

	EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'APPEL D'OFFRES OUVERT	FR-05-PS-AMG VERSION 01
---	---	------------------------------------

N° 94/2026 DU 07/07/2026

Objet : TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU FOUNDOUK AL KHADIR DANS LE CADRE DE LA CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'URGENCE DE CONFORTEMENT ET RECONSTRUCTION DES PARTIES ENDOMMAGÉES DES FOUNDOUKS IMPACTÉS PAR LE SÉISME D'AL HAOUZ SIS À LA MÉDINA DE MARRAKECH.

Maitre d'ouvrage : **AL OMRANE MARRAKECH-SAFI.**

Date d'ouverture des plis : **07/07/2026.**

Lieu d'ouverture des plis : **AL OMRANE MARRAKECH-SAFI.**

Journaux ayant publié l'avis de publicité L'OPINION et AL ALAM du 15/06/2026

Mise en ligne au portail des marchés publics.

Liste des concurrents ayant déposé un pli électroniquement :

ANATRA

Liste des Concurrents évincés à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques :

Concurrents	Motifs
NEANT	NEANT

Liste des Concurrents évincés à l'issue de l'examen des offres techniques :

Concurrents	Motifs
NEANT	NEANT

Liste des Concurrents admissibles sans réserve :

ANATRA

Liste des Concurrents admissible avec réserve :

Concurrents	Réserves
NEANT	NEANT

Montant des actes d'engagement des Concurrents :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT DES ACTES D'ENGAGEMENTS
ANATRA	9 046 650,06 DH TTC (+14,60%)

Liste des Concurrents écartés :

CONCURRENTS ÉLIMINÉS	MOTIFS DES ÉLIMINATIONS DÉTAILLÉES
NEANT	NEANT

Montant des actes d'engagement des concurrents après vérification :

NOM DES CONCURRENTS	MONTANT DES ACTES D'ENGAGEMENTS AVANT RECTIFICATION	MONTANT DES ACTES D'ENGAGEMENTS RECTIFIÉS
ANATRA	9 046 650,06 DH TTC (+14,60%)	9 046 650,06 DH TTC (+14,60%)

Liste des Concurrents écartés :

CONCURRENTS ÉLIMINÉS	MOTIFS DES ÉLIMINATIONS DÉTAILLÉES
NEANT	NEANT

Concurrent retenu :

Concurrent retenu	Montant de l'acte d'engagement T.T.C
ANATRA	9 046 650,06 DH TTC (+14,60%) (Neuf Millions Quarante-Six Mille Six Cent Cinquante Dirhams Et Six Centimes TTC)

- Justification du choix de l'Attributaire : offre la plus avantageuse

- Date d'achèvement des travaux de la commission : **14/07/2026**

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

